

UNE QUESTION DE RECONNAISSANCE

Implication, mobilisation des habitants, pourquoi faut-il mieux reconnaître la participation?

L'expérience du Québec

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le président de la CNL,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec, de sa présidente Julie Laprés et de moi-même, permettez-moi de vous remercier pour l'invitation qui nous est faite de participer à cette réflexion sur l'implication des habitants. C'est pour nous un honneur et un plaisir d'être parmi vous, dans cette enceinte, pour vous faire part de notre expérience et échanger sur les défis de la participation citoyenne. Nous le faisons en toute modestie sachant que nous avons beaucoup à apprendre d'une organisation comme la CNL qui fête ses 100 ans de militantisme.

Le Québec et le Canada ont une courte histoire en matière de logements sociaux. C'est seulement à la sortie de la deuxième grande guerre que notre pays s'est mis à réaliser des logements publics. Avec comme résultat, aujourd'hui, qu'à peine 10% du parc de logement locatif est composé de logements sociaux. Au Québec, il existe un parc de 65 000 logements de type HLM administré par 538 offices d'habitation. Notre fédération regroupe ces 65 000 ménages organisés au sein de près de 400 associations de résidants, le pendant de vos amicales, et près de 1200 locataires élus au conseil d'administration de leur office.

Avant le début des années 2000, il n'existait pas au Québec une reconnaissance réelle du droit d'association pour les locataires des HLM. Chacun des 538 offices pouvait au gré de sa bonne ou mauvaise volonté, reconnaître ou non une association de résidants, lui verser ou non des subsides et lui fournir ou non des locaux.

C'est suite à une bataille menée par notre fédération, que l'Assemblée nationale du Québec a été adoptée, en 2002, une loi visant à encourager les locataires à s'impliquer à différents niveaux dans leur HLM, notamment par :

- **Le droit de se regrouper au sein d'une association de locataires** pour un ou plusieurs immeubles avec le droit de recevoir des subsides de 17 \$/par année pour chacun des logements qu'elle représente.
- **L'obligation pour chaque office d'avoir un comité consultatif des résident-e-s (CCR)** composé des associations de locataires reconnues par l'office avec un budget de fonctionnement qui équivaut à environ 3\$/par année/par logement.
- **Le droit d'élire 2 locataires, de plein droit, au conseil d'administration de l'office** qui totalise 7 membres. Ces 2 locataires siègent également au comité consultatif des résidents.

Les associations de locataires peuvent également obtenir la délégation de la gestion de leurs salles communautaires avec un budget de 15\$/par logement/par année pour acheter de l'équipement et l'octroi d'assurances responsabilités civiles gratuites pour protéger les bénévoles impliqués dans les conseils d'administration des associations. Un programme géré conjointement par notre Fédération et le Regroupement des offices, notre Union sociale pour l'habitat à nous, permet aussi de verser des subsides supplémentaires totalisant 300 000 \$ à des projets menés par les associations de résidents.

La reconnaissance de la participation des locataires a été favorisée non seulement par l'octroi de moyens matériels et financiers, mais également par une directive gouvernementale stipulant que les associations de locataires réunies au sein de leur comité consultatif de résidents ont le droit à :

- **L'accès en continu aux informations** par la transmission régulière des documents en provenance du conseil d'administration de l'office (procès-verbal, budget, rapports, politiques, etc.).
- **La communication directe** entre la direction et les représentants du CCR pour résoudre simplement et rapidement les petits problèmes de gestion au quotidien.

- **La consultation statutaire** sur le budget, sur les projets de rénovation, les règlements touchant les locataires et sur les projets concernant la vie communautaire.
- **Le partenariat dans des projets communs** à l'intérieur de comités de travail conjoints sur les règlements ou politiques de l'office ou sur des enjeux tels la sécurité, l'aménagement des cours, etc. Ce travail en commun a la grande qualité de mettre sur le même pied l'expertise des locataires et du personnel de l'office dans la recherche de solutions communes.
- **La délégation effective du pouvoir** vers les associations pour leur permettre d'assurer la gestion des salles ou des équipements communautaires ou des projets plus élaborés, comme de l'aide au devoir, des petits déjeuners pour les enfants, des jardins, des cuisines collectives, etc.
- **Un code de déontologie des administrateurs d'office** qui précise que les deux locataires administrateurs ont le droit de faire rapport et de travailler avec les associations et le comité consultatif pour élaborer des dossiers solides à soumettre au conseil d'administration.

Quatorze ans après l'adoption de ces mesures, le portrait de la participation des locataires semble bon puisque 56% de nos immeubles HLM ont une association de locataires et que 84 % de nos offices ont un comité consultatif. Sur le terrain, nos associations sont au cœur de 76% des projets d'actions communautaires qui se déroulent dans nos immeubles.

Si, à première vue, le partenariat semble solidement installé, lorsque nous grattons un peu le vernis, nous réalisons que le tableau n'est peut-être pas si idyllique puisque seulement 37% de nos associations et comités consultatifs et 60% des locataires siégeant au conseil d'administration considèrent avoir un réel pouvoir d'influence sur les décisions prises par leur office. Et, fait important, il demeure tout de même que 44% de nos HLM n'ont pas de vie associative même si la législation le favorise. Donc, malgré une structure de participation intéressante et un financement acceptable, force nous est de constater que nous avons de la difficulté à occuper pleinement les lieux de pouvoir que nous avons obtenus.

Une partie de l'explication repose sûrement sur le fait objectif qu'en raison de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'une partie toujours grandissante de nos membres et de la ghettoïsation de certains de nos grands ensembles d'habitation, de moins en moins de locataires ont les capacités d'agir et qu'ils sont de plus en

plus nombreux à douter de leur potentiel et à ne plus croire ni en eux, ni en les autres. Cela mine l'action collective et la solidarité. C'est un défi de taille auquel nous sommes confrontés et que vous connaissez bien, ici aussi, je crois.

Évidemment, il n'y a pas de réponse simple à ces enjeux complexes. Mais disons qu'il y a des responsabilités qui sont d'ordre gouvernemental, notamment la création d'emplois, la recherche de la mixité sociale et la lutte contre le racisme, et d'autres responsabilités qui sont les nôtres.

De notre côté, nous essayons de mieux travailler avec les plus pauvres de notre société, les victimes de l'exclusion sociale, qui ont été entassés dans nos grands projets HLM souvent à l'écart des villes. Pour nous, il ne suffit plus, même si cela demeure nécessaire, de seulement lancer de grands mots d'ordre basés sur des orientations savantes pour que nos membres expérimentés et organisés en fassent l'application sur le plan local. Il ne s'agit pas, non plus, d'apprendre à vulgariser nos connaissances pour en abreuver, à petites doses, les masses ignares pour les amener à nous ressembler ou, pire, à chercher à se substituer à elles par l'ajout de professionnels pour penser et agir en leur nom.

Pour élargir notre base militante, le défi est beaucoup plus difficile. Nous devons essayer d'accompagner les habitants des HLM dans des démarches collectives d'appropriation du pouvoir. Ce que Paulo Freire appelait, dans les années 70 au Brésil, la pédagogie des opprimés et que nous appelons aujourd'hui au Québec, une approche d'éducation populaire autonome ou d'EMPOWERMENT même si ce concept a été malheureusement travesti et récupéré par une multitude d'agences gouvernementales à travers le monde.

Pour nous, considérant que le logement est souvent le principal, sinon le seul, point d'ancrage pour une multitude de personnes exclues du marché du travail, des loisirs et de la consommation, c'est aussi le principal lieu pour favoriser leur insertion citoyenne. C'est pour cette raison que nos associations sont, comme je l'indiquais plus tôt, au cœur de 76% des projets communautaires dans nos immeubles. Ce travail d'accompagnement qui prend toutes sortes de formes et de couleurs dépendamment qu'on s'adresse aux jeunes, aux immigrants ou aux femmes cheffes de famille monoparentale, repose sur quatre éléments qui se renforcent mutuellement pour développer le pouvoir d'agir et de solidarité des habitants :

- **La participation** qui implique de rassembler et mettre en mouvement les citoyen-ne-s sur la base de leurs propres préoccupations ou initiatives.
- **La connaissance** qui permet aux gens d'acquérir de nouvelles habiletés.
- **L'estime de soi** qui permet aux personnes de prendre confiance en soi, de s'apprécier, de découvrir leurs forces par l'action et la connaissance.
- **La conscience critique** qui permet d'être capable de dépasser sa situation personnelle, d'analyser les problèmes comme étant de nature sociale et non pas juste individuelle, de poser des actions pour favoriser des transformations sociales.

Comme l'écrivait une de nos membres, qui après avoir été tout d'abord intéressé par une cuisine collective, a été à l'origine de la création d'une association de locataires dans un immeuble où cela semblait impossible :

« Les locataires de HLM ont beaucoup de potentiel, ce sont souvent des gens imaginatifs, débrouillards, persévérants, qui savent ce qui est bon pour eux, ils ont parfois juste besoin d'un petit coup de main, d'un peu d'encouragement pour réaliser de grandes choses. Plus nous allons les impliquer dans la recherche et mise en place de solutions, plus ils développeront une estime d'eux-mêmes et plus ils se mettront en mouvement pour améliorer leur qualité de vie individuelle et collective. »

Évidemment, pour une fédération comme la nôtre ou pour la CNL, encore faut-il avoir les moyens de financer une telle présence sur le terrain auprès de citoyens et citoyennes qui ne sont pas dans nos structures et qui ne sont pas encore membres de nos organisations. Au Québec, nous avons la chance d'avoir obtenu, au début des années 2000, que 5% des bénéfices nets réalisés par les casinos d'état et les loteries soient versés à l'action communautaire autonome. La moitié de notre financement provient de cette source qui reconnaît notre autonomie.

Dans la période trouble que nous traversons, où il ne suffit pas de dire haut et fort que tous les hommes sont égaux pour atteindre l'idéal républicain, l'État doit investir massivement dans le développement des communautés. À défaut de quoi, il devra investir toujours davantage dans le contrôle social et la répression, et ce, en pure perte.

L'État doit reconnaître et financer, même si cela lui fait peur, les projets d'actions collectives décidés par les habitants eux-mêmes et qui leur permettront de prendre

du pouvoir sur leur vie afin d'en améliorer les conditions et ensuite de travailler à rendre la société meilleure.

Notre présentation se voulait sans prétention car nous sommes bien conscients des limites de nos propres pratiques. Nous espérons toutefois qu'elle contribuera à la réflexion commune qui nous rassemble. Merci de votre attention.